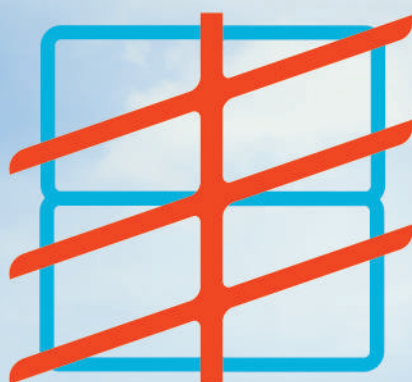




10^e
Congrès
A&i
UNSA
Lyon 2025

Placer l'humain au cœur de nos métiers



Le Dossier

Le 10^e Congrès national Lyon 2025

A&i
UNSA

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1, rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance capital de 197 856 880,00 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : © Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste - IADE, Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

Vie syndicale

- 4 La section de Paris reprend de la vitalité !

Fonction publique

- 5 L'urgence du renforcement de la formation initiale et continue de la filière administrative

Trésorerie

- 6 Le budget prévisionnel 2024 > 2025

Services

- 8 Militer au sein des services académiques, c'est possible !

EPLÉ

- 10 Les bourses, c'est pas automatique !

la Fiche Pratique

- 11 Le Supplément familial de traitement

le Dossier

L'avant Congrès de Lyon 2025

- 12 L'édito du secrétaire général
13 Le mot du secrétaire académique
14 Présentation et déroulement du Congrès

Universités

- 16 L'Acte II de la décentralisation dans les universités ou le désengagement de l'État à marche forcée

CROUS

- 17 Un projet de réseau CNOUS CROUS 2024-2027

Jeunesse et Sports

- 18 Résultats du baromètre UNSA Éducation pour les administratifs de Jeunesse et sports

Hors-de-France

- 19 Départ à l'étranger : se préparer avec A&I UNSA pour maximiser ses chances

Retraitées et Retraités

- 20 Bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

Société

- 21 Le bénévolat

INSPIRATION[S]

- 22 Une fin d'année hétéroclite

les Contacts

- 25 BN, SA et TA

Ubu sur le Potomac

La victoire de Donald Trump aux élections américaines confirme qu'il est des fois en politique où la vérité vraie, factuelle, n'est jamais autre chose qu'une vérité parmi d'autres. En ces circonstances, mentir, éructer, insulter, dérailler même, ne changeront rien à l'affaire du moment qu'électeurs et électrices s'y retrouvent, entre peurs et espoirs.

Cela n'est sans doute pas nouveau. En quelque sorte, la vérité politique réduite à sa dimension politicienne est souvent mensonge d'un jour qui prétend être vérité demain. Pour prendre des exemples hexagonaux, cela peut, d'un bord à l'autre de l'échiquier politique, aller du refus de qualifier de terroriste ce qui l'est au déni de ce dont la loi dispose. La vérité coule alors de la source du mensonge : c'est votre opinion, je garde la mienne.

Réduire la vérité des faits au fait d'une opinion est gravissime. Même si l'action d'un syndicat comme le nôtre est orientée, et en cela c'est heureux, par ce que nous pensons être les intérêts matériels et moraux de celles et ceux qui nous font confiance au travers des élections professionnelles, nous avons toujours soin d'étayer nos opinions, nos convictions, sur des enquêtes, sur les remontées de nos sections académiques, sur les conclusions de nos groupes de travail internes.

Or, alors que rien n'a jamais permis d'affirmer que les Haïtiens mangeaient les chiens, le développement en politique de ce type de mensonge éhonté, érigé en vérité parallèle qui en vaudrait bien d'autres, est inquiétant pour la qualité du dialogue social et les possibilités de négociations qui ne soient pas faussées d'entrée. De ce point de vue, toute proportion gardée, la confusion entretenue par le ministre de la fonction publique entre arrêts maladies à priori justifiés pour lesquels il existe une procédure de contrôle et absentéisme injustifié qu'il conviendrait de punir en faux parallèle avec ce qu'il se pratique dans le privé et sans s'interroger plus sur ce qui peut motiver cette situation en termes de QVCT, est une forme de mensonge.

Trump est un élève qui pour notre malheur ne demande qu'à faire école. En conclusion, je voudrais ici faire parler celui dont il est à son insu l'élève, Ubu roi, bien qu'il lui manque la poésie, fût-elle monstrueuse, voulue par Alfred Jarry :

« Père Ubu :

[Sur un bateau qui manque chavirer après qu'il a décidé de commander et reprenant de travers les ordres du commandant]

Ceci n'est pas mal, c'est même bon ! entendez-vous, monsieur l'équipage ? amenez le grand coq et allez faire un tour dans les pruniers. (...)

Ah ! messieurs ! si beau qu'il soit (le pays de Germanie) il ne vaut pas la Pologne. S'il n'y avait pas de Pologne il n'y aurait pas de Polonais !

Et maintenant, comme vous avez bien écouté et vous êtes tenus tranquilles, on va vous chanter
La chanson du décervelage . »



Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général



L'urgence du renforcement de la formation initiale et continue de la filière administrative

La succession des réformes a considérablement modifié et complexifié les missions des personnels administratifs.

Par ailleurs, le poids de l'exécution des réformes repose en grande partie sur nos collègues. Contrairement à ce que l'on peut parfois attendre de certains responsables RH, il n'y a pas d'opposition de principe de la part des personnels administratifs au changement.

Pour mieux appréhender ses missions et ses évolutions, il est indispensable que chaque agent-e soit formé correctement. Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu à chaque agent-e. Notre employeur est tenu réglementairement de mettre en œuvre une politique coordonnée de formation professionnelle et de promotion sociale.

Depuis le 1er janvier 2017, chaque agent-e public-que dispose d'un compte personnel d'activité, comprenant un compte personnel de formation (CPF) et un compte d'engagement citoyen. Pour autant, très peu d'agent-es mobilisent leur CPF.

Bien que tous les agent-es évalués le sachent, il ne faut pas oublier que l'entretien annuel d'évaluation est également celui de la formation.

Malgré cet ensemble d'outils, nous constatons tous que l'offre de formation dédiée aux personnels administratifs est loin d'être à la hauteur de nos enjeux professionnels et personnels.

Fort de ce constat, A&I UNSA a voulu que le renforcement de la formation initiale et continue figure dans le relevé de décisions relatif au plan pluriannuel de requalification de la filière administrative.

Dans ce cadre, la DGRH a adressé le 23 septembre 2022 une note à l'ensemble des recteurs, vice-recteurs et secrétaires généraux d'académie.

A&I UNSA a demandé que la formation des primo-accédants soit systématisée dans les trois catégories.

Cette note proposait notamment de structurer la formation en deux temps, généraliste et experte, pour tous les types d'affectations et domaines professionnels. La DGRH a par ailleurs mis en avant sa volonté de mettre en place des formations identiques dans l'ensemble des académies, en mutualisant l'élaboration des contenus. Ainsi pour chacune des thématiques retenues par la DGRH, un groupe d'académies se voyait confier la rédaction d'un cahier des charges de la formation.

Deux années ont passé depuis l'envoi de cette note et nous ne pouvons que constater que si l'offre de formation existe bien à destination des personnels administratifs, celle-ci continue d'être insuffisante et manque d'homogénéité dans l'ensemble des académies et établissements d'affectation. Sur le plan quantitatif, le nombre de jours de formation des personnels administratifs reste inférieur à celui des enseignants dans de nombreuses académies.

A&I UNSA réaffirme le droit pour chaque agent-e à disposer d'une offre de formation adaptée tout au long de sa carrière et pas uniquement sur la prise de poste.



Dominique Chassagne
Secrétaire national
Fonction publique,
Revendications corporatives
Personnels de catégorie A

Je vote UNSA. Et toi ?

Pareil !



**SALARIÉ·ES DE TRÈS PETITES ENTREPRISES,
C'EST LE MOMENT DE VOTER UNSA !**

Élections TPE 2024

Flashez ce code
ou jevoteunsa.org



**VOTRE ALLIÉE
DU QUOTIDIEN**



Les bourses, c'est pas automatique !

Annoncée comme une simplification, cette énième réforme alourdit le travail des personnels administratifs et crispe les relations avec les familles. Mal préparée, elle rate son objectif.

Une simplification, vraiment ?

Un décret du 4 avril 2024 instaure l'étude automatique des bourses dès l'inscription de l'élève dans un établissement scolaire du 2nd degré. Cette réforme devait simplifier les démarches pour les familles et faciliter l'étude des dossiers par les personnels administratifs et les services académiques des bourses.

A&I UNSA a alerté dès l'annonce de cette réforme : une application qui « parlerait » en quelques semaines directement aux services des impôts ? Quand on connaît les difficultés techniques rencontrées par Op@le, AplyPro ou RenoïRH, il était évident pour A&I UNSA que cette « simplification » engendrerait de nouvelles difficultés pour les personnels administratifs en EPLÉ.

Encore une réforme mal anticipée !

Dès les premières annonces, les familles ont pu croire au miracle du « consentement » : juste une case à cocher et des états civils à inscrire dans le dossier. Magie ou mirage ?

Pour les personnels, pas de magie : des communications aléatoires sous forme de Webinaire, formation ou simplement diffusion de documents « pas à pas » ou encore du guide « fil conducteur » Di@man de 84 pages !

Surtout, des délais impossibles à tenir pour digérer cette nouvelle procédure notamment pour les lycées qui ne connaissaient pas le logiciel Di@man.

A&I UNSA dénonce une réforme au pas de course sans réelle formation pour les collègues qui doivent déboucher les informations pertinentes dans les dizaines de documents diffusés.

Des difficultés techniques en série

Aucune saisie n'a pu être faite avant le 11 juillet (veille des congés d'été) pour cause de mise à jour de la base Siècle !

Des consentements à saisir avant le 20 septembre alors que la campagne de bourse dure jusqu'au 17 octobre.

De nombreux dossiers en erreur à corriger avant de faire l'automatisation et donc appel des familles, demande de documents...

Indisponibilité de l'application Di@man jusqu'au 5 septembre et de nombreux bugs dans les jours suivants.

Impossibilité de lancer le traitement automatique avant le 23 septembre.

Traitement « automatique » qui prend du temps : 24 à 48 heures pour, en définitive, avoir à traiter la majorité des dossiers manuellement...

Une réforme qui passe mal : les serveurs se parlent mais ne s'entendent pas !

Résultat : de nombreux dossiers à instruire manuellement en réclamant les attestations CAF (pour contrôler les parents isolés) et avis d'imposition non disponible alors que les familles l'ont reçu.

C'est ça la « magie » d'un traitement automatique à l'Education nationale : la « simplification », ce n'est jamais pour les personnels !

Pourtant, en reprenant une formule antique dans son étude de 2023 sur l'action publique, le Conseil d'État rappelait « qu'on fait toujours assez vite ce que l'on fait bien ».

Ironiquement, nous pourrions dire qu'il est urgent de s'emparer de cette sage formule ! De notre capacité à nous en saisir dépendent la qualité de vie au travail des personnels et l'efficacité des politiques publiques.

A&I UNSA appelle donc à changer de méthode : chacun, personnel et usager, s'y retrouvera.



Isabelle Deruy
Secrétaire nationale
Établissements scolaires

L'édito

En confluence, d'où vient le vent, toujours tracer, définir, construire ...

Un syndicat est un être social qui naît vit croît et décroît, parfois, au rythme d'une respiration collective au risque du passage en apnée.

Aussi ne doit-il pas craindre, afin de porter son projet collectif, le moment où l'air viendrait à lui manquer car nombreuses sont les forces qui n'attendent que le moment de lui ôter la peine de respirer.

Le syndicalisme est fragile.

J'en veux pour preuve la situation en Finlande, où nombre de droits sociaux sont mis à mal et où naguère une ministre d'extrême droite posa fièrement, des ciseaux en main.

Cela doit nous rappeler une implacable vérité : jamais les syndicats ne décident du terrain sur lequel ils auront à se battre et leurs fondations, si solides qu'elles paraissent, dépendent toujours du sort que les politiques, les employeurs, l'air du temps parfois, leur réservent, qui peut-être celui de leur possible mort.

A&I UNSA est né il y a trente et un ans d'un pari, celui de réunir au sein d'une même entité toutes celles et tous ceux qui contribuent au fonctionnement du système éducatif au sens le plus large du terme, de la maternelle à l'enseignement supérieur, que cela soit dans les services ou les établissements.

Toutes celles et tous ceux : rien que cela posé est déjà un défi, tant il s'agit de faire cohabiter dans une ambition et un projet commun des agent-es public-ques, fonctionnaires et contractuel-les, de catégories différentes, placé-es dans des conditions d'exercice contrastées et qui peuvent parfois se trouver en conflit hiérarchique.

Ce projet, ce défi, notre ambition, aura survécu à bien des réformes, statutaires et politiques, touché qu'il est par l'organisation territoriale de la République, dans toutes ses composantes, centrales et périphériques.

Le congrès qui vient sera l'occasion d'en faire un bilan.

Mais le congrès, « l'action de se rencontrer », plus qu'un bilan, se doit d'être un départ.

Départ, et ce sera le cas, de certains, arrivés au bout du chemin qui leur avait été tracé.

Mais départ, surtout, d'un nouvel élan collectif qui tracera, définira, construira l'avenir commun. Lyon, ma ville, nonobstant ses canuts, traine comme la suie de ses brouillards d'antan la réputation d'une bourgeoise, froide et enchifrenée.

Mais Lyon est aussi confluence.

Puisse l'avenir y converger.



Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général

Le mot du Secrétaire académique

Lyon, hier capitale des gaules, aujourd'hui capitale de la gastronomie et ville des lumières inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, aura la fierté pendant ces quelques journées de juin 2025 d'être aussi momentanément la capitale du syndicalisme des administratifs de l'Éducation.

Ce temps de congrès, temps de réflexion, de décision aussi, se veut et se doit d'être cardinal pour A&I UNSA, parce que le contexte politique et professionnel ainsi que les évolutions qui se dessinent nous l'impose.

Il est évident que la perception que nous aurons de ce futur proche et les orientations que nous prendrons sauront assurer ou non l'avenir et la pérennisation de notre organisation, mais pas seulement ! Ce congrès se veut aussi singulier par son sens plus personnel et intimiste car plusieurs figures incontournables de ce que nous sommes vont tirer leur chapeau.

C'était pour nous Lyonnais de naissance ou d'adoption, une forme de devoir d'accueillir ce congrès en hommage à Jean-Marc Boëuf, lui l'authentique « gone » de Lyon. Comme qui dirait : « C'est not guignol à nous aut yonnais, c'tui qui t'nien la cambuse ». En honneur, entre autres, à tous les coups de bâtons qu'il a distribués et qu'il distribuera encore, je n'en doute pas, dans ses billets, éditos et chroniques.

Nom d'un rat ! Faudrait pas oublier aussi tous les « gnafrons » du syndicats, amis et fidèles lieutenants qui vont aussi nous quitter. Et oui : « not guignol et l'gnafron sont d'abord tout à s'décaniller et a s'accagnarder ». (Pour les néophytes je vous renvoie au théâtre populaire lyonnais et à son parler).

L'académie de Lyon ainsi que ses ami-es de Clermont-Ferrand et de Grenoble vont donc accueillir les congressistes dès le lundi 2 juin au soir jusqu'au jeudi 6 juin après-midi à « l'Ethiq Etapes-CISL de Lyon ».

Ils seront ainsi à moins de vingt minutes du centre historique en transport en commun. Implanté dans le 8^e arrondissement de Lyon, fief populaire des frères Lumière et de Tony Garnier, ce site assurera l'accueil et l'hébergement et c'est ici que se tiendront nos commissions thématiques. Bref tout en un pour être performant et efficient comme tout bon fonctionnaire que nous sommes. Les plénières quant à elles se tiendront dans le 5^e arrondissement à l'espace de l'Ouest Lyonnais.

Nos salutations Gones et Fenottes, z'affaneur d'l'educ ! Cte coup, la vogue c'est chez nous aut, les Yonnais ! Ménagez vous bien !

À très bientôt les zamis ! Aigüez vos motions, vos interventions... et votre appétit ! Car on vous attend aussi sur le gastronomique local fin et léger... comme il se doit en lyonnaiserie !

Un dernier petit clin d'œil à notre Marie-Ange De Marinis, grande ordonnatrice de ce 10^e congrès, qui après des décennies de dévouement envers le syndicat et nos collègues, nous quittera, elle aussi.



Jean-François Tarrade
Secrétaire académique
A&I UNSA Lyon

Escalier de la traboule des voraces à Lyon.



PRÉSENTATION



Placer l'humain au cœur de nos métiers



Le Congrès national

Une année de congrès est toujours particulière pour les militant·es d'un syndicat mais aussi pour tous les adhérent·es.

Toutes et tous sont concerné·es par ces moments démocratiques qui donnent les orientations pour les années à venir.

Le congrès national dure seulement 3 jours et est l'aboutissement d'un processus technique et démocratique de plusieurs mois. L'objectif étant de débattre et d'arrêter des motions par vote afin de donner les grandes orientations au syndicat pour les quatre années à venir.

Les rapports d'activité

Avant de commencer le prochain cycle, il est nécessaire de clore le précédent. Pour cela, chaque secteur du syndicat va produire un rapport d'activité afin de mettre en évidence le chemin parcouru depuis 2020 et le congrès de la Rochelle.

Le Rapport d'activité national est présenté en plusieurs thématiques :

- Vie syndicale.
- Hors-de-France.
- Élections professionnelles.
- EPLE.
- Services.
- Fonction publique et revendications corporatives.
- Jeunesse et sports.
- Enseignement supérieur.
- Retraites et retraité·es.
- Santé et sécurité au travail.

Un rapport d'activité général sera également rédigé ainsi qu'un rapport financier.

Dans chaque académie, un rapport d'activité est aussi construit par le ou la secrétaire académique et son bureau.

Les rapports d'activité sont soumis au vote de tous les adhérent·es.

Les motions

Les motions reprennent l'ensemble des orientations que l'on souhaite impulser pour les années à venir au travers de nos actions et de nos revendications. Elles sont teintées des valeurs humanistes que porte A&I UNSA avec sa fédération l'UNSA Éducation et son union l'UNSA.

Elles sont débattues dans les réunions et congrès académiques par les adhérent·es présent·es qui peuvent proposer des amendements avant qu'elles arrivent au congrès national.

Le processus démocratique

Un calendrier précis est établi afin que chaque adhérent·e soit informé·e et puisse prendre sa place dans le cheminement qui aboutira au vote des motions lors du congrès national.

Il sera aussi l'occasion d'élire l'équipe nationale qui prendra la responsabilité de mettre en œuvre ces motions au cours des quatre années à venir.

Le 5 février 2025

Le Conseil national

- Présentation de la liste nationale.
- Vote sur les éventuelles propositions de modifications statutaires qui seront routées 2 mois mini avant le congrès (*article 17 des Statuts*).
- Vote sur les éventuelles modifications du Règlement intérieur.



DÉROULEMENT



A&I UNSA Lyon 2025

Début mars 2025

Chaque adhérent reçoit la revue spéciale Congrès qui comprend :

- Le rapport d'activité et le rapport financier.
- Les pré-projets de motions.
- Éventuellement : les propositions de modifications statutaires adoptées au Conseil national du 5 février.

Avril-mai 2025

Les Congrès académiques auxquels sont invités tous les adhérent·es avec la participation éventuelle de membres du secrétariat national :

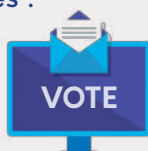
- Réalisation des procédures académiques (désignation de la délégation au Congrès national).
- Discussion sur les pré-projets de motions avec rédaction d'éventuels amendements à transmettre au Secrétaire général.
- Débat sur les rapports nationaux (activité et financier).

Du 28 avril au 27 mai 2025

Vote des motions par voie électronique
(article 8 du Règlement Intérieur)

Chaque adhérent·e émettra 4 votes :

- Le rapport d'activité national.
- Le rapport d'activité académique.
- La liste du Bureau national.
- La liste du Bureau académique.



Le 21 mai 2025

Date limite de réception des amendements sur les pré-projets de motions

3-4 et 5 juin 2025, 10^e Congrès de Lyon

Au programme

- Complément au rapport d'activité et débats.
- 2 demi-journées seront consacrées aux travaux de commissions réunies autour des thèmes de motions :
 - Vie syndicale.
 - Enseignement supérieur.
 - EPLE.
 - Fonction publique et revendications corporatives.
 - Services.
 - Retraites et retraités.
- 1 demi-journée pour célébrer les **30+1 ans d'A&I UNSA** avec un colloque et les interventions des invités partenaires, institutionnels et syndicaux.
- Rapport des commissions et débats.
- Votes des rapports des commissions.
- Présentation de la nouvelle équipe.
- Conclusion du nouveau Secrétaire général.



L'organisation

Les militants et militantes de la section académique de Lyon sont déjà à pied d'œuvre pour organiser l'événement.

Tout sera fait pour que les congressistes n'aient qu'à se soucier des débats et de leurs votes.

C'est pourquoi une réunion préparatoire a déjà eu lieu à Lyon mi-septembre. Des représentants nationaux ont fait une visite et se sont ensuite réunis pour évoquer les différentes missions nécessaires à la longue préparation du congrès national.

Un travail collaboratif entre les sections de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon se poursuivra jusqu'en juin pour accueillir chaleureusement ce 10^e congrès.



Gwénaëlle Flavigny
Chargée de mission
Communication
Référénte Congrès



L'Acte II de la décentralisation dans les universités ou le désengagement de l'État à marche forcée

À la suite des annonces du Président de la République en décembre dernier, Mme Sylvie Retailleau ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait annoncé dans son discours du 26 mars 2024, que « l'acte II » de l'autonomie serait expérimenté dans plusieurs établissements « pilotes » dès juillet 2024 pour une généralisation à l'été suivant.

L'autonomie des universités consiste à donner à ces établissements une plus grande liberté dans leur gouvernance, gestion financière, ressources humaines et offre de formation. Initiée en 2007 avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), cette autonomie vise à permettre aux universités de mieux répondre aux besoins locaux et nationaux en matière d'éducation et de recherche.

L'acte II de l'autonomie prévoit une expérimentation sur un an dans 9 établissements pilotes pour tester de nouvelles mesures d'autonomie.

Ces mesures incluent la flexibilité dans la gestion budgétaire, l'immobilier et les ressources humaines.

L'objectif est d'étendre ce dispositif à toutes les universités françaises en 2025, bien que cette initiative suscite des inquiétudes quant à une possible dérégulation et une plus grande dépendance aux financements privés.

Des mesures qui mettent à mal les cadres réglementaires et instituent la mise en concurrence et la généralisation des inégalités de gestion entre établissements sur le territoire.

La non revalorisation des primes et indemnités et un manque d'attractivité des métiers du supérieur peuvent conduire certaines universités à expérimenter la maîtrise de la politique RH et à mettre en place leurs propres concours de recrutement des BIATS.

A&i UNSA sera vigilant quant au respect des équilibres pour maintenir la place de l'AENES.

Nous sommes exigeants sur la mise en œuvre de régimes indemnitaires cohérents et identiques pour l'ensemble des filières. En effet, il existe encore trop de divergences selon le type d'établissements, les territoires et les politiques académiques.

Au moment où se pose la question des marges de manœuvre budgétaires dont disposeront les établissements, dans le cadre du budget 2025, avec notre Fédération l'UNSA Éducation, nous avons interpellé le nouveau ministre Patrick Hetzel sur le financement de l'ESR et insisté sur la nécessaire reconnaissance de l'investissement des personnels notamment par l'amélioration des rémunérations et conditions de travail.



Karim Mekhneche
Secrétaire national
Universités



Olivier Aubailly
Chargé de mission
Enseignement supérieur
et recherche



Joël Inguibert
Élu A&i UNSA
CNESER



Résultats du baromètre UNSA Éducation pour les administratifs de Jeunesse et sports

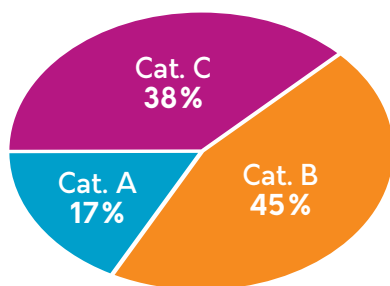
Avec près de 50 000 répondants (contre un peu plus de 35 000 en 2023), le baromètre UNSA des métiers de l'Éducation a une nouvelle fois, été un véritable succès.

11,2% des répondants sont des personnels administratifs (exerçant dans l'ESR, l'EN ou J&S).

11,2% c'est également la part des répondants administratifs sur l'ensemble des répondants exerçant à Jeunesse et sports.

Si c'est une belle proportion globale, elle reste insuffisante pour Jeunesse et sports puisque les administratifs représentent un tiers des effectifs du ministère.

38% des répondant·es sont des personnels de catégorie C, 45% de catégorie B et 17% de catégorie A



65 % se sentent respectés au travail avec une amélioration lente mais constante depuis plusieurs années, cependant 35 % des agent·es ne se sentent pas bien considérés... ce chiffre est encore beaucoup trop élevé.

Si 80 % des agent·es aiment leur profession, seulement 55 % se disent heureux de l'exercer ce qui représente une baisse importante sur plusieurs points par rapport au baromètre 2023.

80 % indiquent avoir des missions qui ont du sens ce qui est plutôt en amélioration après avoir nettement baissé depuis que jeunesse et sports n'est plus géré par les ministères sociaux.

On constate donc que si les collègues aiment leur métier et qu'il a du sens pour eux, ils ne sont pas si nombreux à être heureux de l'exercer, notamment pour les raisons suivantes :

- 72% estiment ne pas avoir de bonnes perspectives de carrière (c'est moins que ces dernières années). Notre employeur doit trouver des solutions notamment pour résoudre les problèmes d'attractivité.
- Les conditions de travail sont insatisfaisantes pour 46% des répondant·es.

- 69% estiment que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées cette année.
- Seulement 30% pensent que leur rémunération est à hauteur de leurs qualifications.

Les principales préoccupations sont le pouvoir d'achat (59%), la charge de travail (33%), la santé au travail (26%) et les rapports avec la hiérarchie (22%).

50% des répondant·es envisagent de changer de métier au sein de la Fonction publique (20% pour partir dans le privé) quand 1 personnel sur 2 indique qu'il conseillerait d'exercer son métier.

Le travail devrait être synonyme d'épanouissement pour 58% et facilité l'équilibre vie personnelle vie professionnelle pour 53%.

En ce qui concerne le télétravail, 47% des répondant·es en bénéficient et en sont satisfaits alors que 22 % souhaiteraient en faire plus.

Les risques mis en avant sont la charge de travail excessive (56%), le manque de reconnaissance de l'engagement (39%), les mauvaises consignes à appliquer (28%) et les outils inadaptés (28%).

Si les collègues aiment leur métier et estiment qu'il est utile, de nombreux problèmes font qu'ils ne sont pas si heureux de l'exercer.

A&I UNSA utilisera ces informations pour que notre employeur assume ses responsabilités et améliore nos conditions de travail pour rendre nos métiers plus attractifs.



Yves Paporay
Secrétaire national
Jeunesse et sports
Personnels catégorie B

l'adhésion 2024 > 2025



L'adhésion vous donne droit à :

66%*

Remboursé
en crédit d'impôt
si vous n'êtes pas
imposable

Réduction d'impôt
si vous êtes
imposable

Montants
de cotisation
inchangés
depuis plus
de 6 ans

cce

Un accès aux
avantages Couleur CE
sans supplément
de cotisation

[www.aeti-unsa.org/
Couleur-ce/](http://www.aeti-unsa.org/Couleur-ce/)

* du montant versé sur l'année civile



Adhérez en ligne : www.aeti-unsa.org **espace adhésion**

MODALITÉS DE PAIEMENT

> **Par prélèvement automatique** jusqu'à 6 fois selon le calendrier suivant :

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement	Dates des prélèvements
30 septembre 2024	En 6 fois	5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 octobre 2024	En 5 fois	5 novembre et 5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
30 novembre 2024	En 4 fois	5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 décembre 2024	En 3 fois	5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 janvier 2025	En 2 fois	5 février et 5 mars 2025
28 février 2025	En 2 fois	5 mars et 5 avril 2025
Adhésion ultérieure jusqu'au 31 mai	En 2 fois	Le 5 des 2 mois suivants

La cotisation par prélèvement est à reconduction tacite, un courriel ou courrier vous sera adressé entre le 5 juillet et le 5 septembre vous indiquant les modalités de résiliation.

> **En ligne**  **par Carte Bancaire** pour l'année scolaire.

Vous pouvez adhérer éventuellement par chèque, libellé à l'ordre de A&I UNSA et l'adresser avec le bulletin d'adhésion dûment rempli à votre Trésorier académique. [Liste sur notre site : www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/](http://www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/)

CALCULEZ VOTRE COTISATION 2024 > 2025

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation • Temps partiel (hors TPT) : cotisation au prorata de la quotité de temps partiel

CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A		- 30 ANS
Contractuel	60	Contractuel	100	Contractuel	150	Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez -25 % sur les 3 premières années de cotisations à condition d'opter pour le prélèvement automatique
C1-AA	80	SAENES Classe normale	110	AAE	160	
C2-AAP2	100	SAENES Classe supérieure	130	APAE - DdS	230	
C3-AAP1	110	SAENES Classe exceptionnelle	150	Attaché hors classe et emplois fonctionnels	280	
Retraité-e	50	Retraité-e	70	Retraité-e	100	

MONTANT DE MA
COTISATION ANNUELLE



Prélèvement automatique - OUI ☐ NON ☐
(Si OUI remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

J'adhère au syndicat A&I UNSA le :

Signature :

Vous ne pouvez pas adhérer en ligne, veuillez remplir le **formulaire au VERSO**
et l'adresser accompagné de votre RIB et du **mandat de prélèvement SEPA** à votre Trésorier académique.

Liste sur notre site : www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/

NOUVELLE ADHÉSION ☐ **RENOUVELLEMENT** ☐ ACADÉMIE DE
ADRESSE ÉLECTRONIQUE **PERSONNELLE**

SITUATION PERSONNELLE

M^{me} ☐ M^r ☐ Nom et prénom Date de naissance
Adresse personnelle (pour recevoir la presse syndicale)
N° et voie
Code postal Ville
Tél. Portable

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu d'exercice N° UAI (ex RNE)
N° et voie
Code postal Ville Tél.
Ministère d'exercice (EN, ESR, J&S) Service/Direction
Fonction (ou Poste)

POSITION ADMINISTRATIVE

Actif ☐	Temps complet ☐	Temps partiel %	CLM/CLD ☐	Disponibilité ☐	Détaché-e ☐	Retraité-e ☐
CATÉGORIE A	Contractuel-le ☐	AAE ☐	APAE/DdS ☐	AHC ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE B	Contractuel-le ☐	SAENES CN ☐	SAENES CS ☐	SAENES CE ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE C	Contractuel-le ☐	C1-AA ☐	C2-AAP2 ☐	C3-AAP1 ☐		Retraité-e ☐

Si vous avez changé d'affectation à la rentrée, indiquez votre ancienne académie

Les données recueillies sont destinées au fichier du syndicat A&I UNSA. Elles seront utilisées pour vous diffuser des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à tresorerie-generale@aeti-unsa.org

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat A&I UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat A&I UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier



Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :
VOTRE PRÉNOM (*) :
VOTRE ADRESSE (*) :
CODE POSTAL (*) :
VILLE (*) :
PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**
ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**
CODE POSTAL : **93500**
VILLE : **PANTIN**
PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

SIGNATURE (*) :

À (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le Bureau national

Secrétaires nationaux

Secrétaire général

Jean-Marc Bœuf

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80 • secretariat.general@aeti-unsa.org

Secrétaire général adjoint

Philippe Mesnier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 87 • philippe.mesnier@aeti-unsa.org

Trésorier général

Dominique Dupasquier

Lycée Jean Jaurès
1, rue Dombasle - 93100 MONTREUIL
01 57 14 07 87 • dominique.dupasquier@aeti-unsa.org

Trésorière générale adjointe, référente handicap-action sociale

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsa.org

Logistique, Administration du syndicat et Personnels de catégorie C

Thierry Mercier-Renoir

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 86 • 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-unsa.org

Jeunesse et sports et personnels de catégorie B

Yves Paploray

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 85 • 06 64 30 04 03
yves.paploray@aeti-unsa.org

Fonction publique, revendications corporatives et personnels de catégorie A

Dominique Chassagne

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 84 • dominique.chassagne@aeti-unsa.org

Agent-es contractuel-les

Sylvie Griasque

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
06 61 73 39 06 • agents.contractuels@aeti-unsa.org

Établissements scolaires

Isabelle Deruy

Collège Paul Langevin - 2, rue Barbès - 62210 AVION
03 21 67 44 76 • eple@aeti-unsa.org

Manuel Vidal

Lycée Antoine de Saint Exupéry
82, rue Hénon - 69004 LYON
04 72 10 91 91 • eple@aeti-unsa.org

Services ministériels et déconcentrés

Virginie Brun

DSDEN 63 - 2, rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
01 57 14 07 85 • 06 23 38 47 94
services@aeti-unsa.org

Réseau des CROUS

Sarah Savignac

CROUS de Toulouse
58, rue Taur - 31000 TOULOUSE
sarah.savignac@aeti-unsa.org

Universités

Karim Mekneche

UFR de pharmacie - 15, Avenue Charles Flahault
34093 MONTPELLIER Cedex 2
04 11 75 93 05 • karim.mekneche@umontpellier.fr

Vie syndicale et Formation

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation - Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
06 81 52 01 15 • vie.syndicale@aeti-unsa.org

Études et développement

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavellier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 • aeti-normandie@aeti-unsa.org

International et Europe

Boris Faure

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • 06 29 41 32 41
boris.faure@aeti-unsa.org

Retraitées et retraités

Joëlle Mourton

17, Lieu-dit Aubarre
63380 VILLOSSANGES
06 73 29 55 43 • joelle.mourton@gmail.com

Chargées de missions

Communication

Delphine Lambert, Gwenaëlle Flavigny, et Florent Galy

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 83 • com.aeti-unsa@aeti-unsa.org

Enseignement supérieur et recherche

Olivier Aubailly

INSPE - 5, rue Anselme - 69004 LYON
04 81 92 99 72 • olivier.aubailly@univ-lyon1.fr

Catégorie C

Yves Miellet-Bensan

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
capn_C@aeti-unsa.org

Membres

Zohra Belmahi

CROUS - 25, rue Étienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
zohrabelmahi63@gmail.com

Agnès Bocquet

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • agnes.bocquet@ac-lille.fr

Nathalie Bossone

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme
Paul Augier - 163, Boulevard René Cassin
BP 3145 - 06200 NICE
04 93 72 63 50 • nathalie.bossone@ac-nice.fr

Leïla Cardou

UFR des lettres et sciences humaines
Université des Antilles-Guyane
Campus Schoelcher - BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX
leila.cardou@univ-antilles.fr

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Florence El Allam

Lycée Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 • 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-unsa.org

Marie-Laure Fougere

IUT - 15, rue de la Chocolaterie
CS 32903 - 41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 • aeti-orleans-tours@aeti-unsa.org

Louise Germain

DSDEN - Vice-Rectorat de la Polynésie Française
25, rue Pierre Loti - Immeuble Vehiarii
98713 PAPEETE
00689 40 47 87 74 • jcstinner@mailPf

Isabel Hechenberger

Lycée Henri Meck - 10, rue Henri Meck
67120 MOLSHEIM
06 28 09 71 88 • elisabeth.stucker@gmail.com

Jean-Luc Imauven

CEREQ - 10, place de la Joliette
BP 21321 - 13567 MARSEILLE cedex 02
06 18 49 13 74 • jean-luc.imauven@cereq.fr

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-unsa.org

Michel Letapin

Rectorat - BP 480 - Z.A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 83 38
michel.letapin@ac-guadeloupe.fr

Latifa Noumane

LGT Gustave Monod - 2, avenue du Château-Léon
95800 ENGHEN-LES-BAINS
01 69 18 87 00 • latifa.noumane@ac-versailles.fr

Carole Polydore

Lycée Lama Prévot - 2, avenue Cyprien
97354 REMIRE-MONTJOLY
05 94 29 35 25 • carole.polydore@ac-guyane.fr

Alain Rossi

26, rue des acacias - Lotissement l'artaude
83220 LE PRADET
06 29 73 04 99 • alain.rossi@aeti-unsa.org

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 Limoges
09 77 84 94 41 • aeti-limoges@aeti-unsa.org

Murielle Tinelli

Rectorat de l'académie de Dijon
2G, rue du général Delaborde
21000 DIJON
06 23 81 89 13 • murielle.tinelli1@gmail.com

Denis Urbino

Rectorat - académie de la Réunion
24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT-DENIS cedex 9
02 62 48 13 44 • denis.urbino@wanadoo.fr

Administrations centrales

Thierry Catelan

MENJS ESRI • Syndicat A&I UNSA
97, Rue de Grenelle • 75357 PARIS SP 07
01 55 55 33 88 • aeti-centrale@aeti-unsat.org

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci • 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsat.org

Aix-Marseille

Antoine Guyon

21, avenue Jules Ferry • 13100 AIX-EN-PROVENCE
06 01 36 77 80
aeti-aix-marseille@aeti-unsat.org

Cécile Genty

Les Roseaux de Cézanne • Bât. A4
115, Rue Charles Pauriol • 13120 GARDANNE
07 68 09 56 79 tresorerieai.aixmarseille@gmail.com

Amiens

Christian Dahenne

Lycée Jean Monnet
10, rue des cèdres • 60800 CRÉPY-EN-VALOIS
03 44 39 30 90 • aeti-amiens@aeti-unsat.org

Nadia Thiam

Lycée Paul Claudel • Place Foch • 02000 LAON
03 23 26 22 60 • nadia.thiam@aeti-amiens.fr

Besançon

Christelle Henriet-Regnaud

LPO Xavier Marmier
53, rue de Doubs • 25300 PONTARLIER
03 81 46 94 80 • aeti-besancon@aeti-unsat.org

Sonia Rigaud

7, les Granges Longins • 39800 GROZON
03 84 73 74 00 • aeti-besancon@aeti-unsat.org

Bordeaux

Sandrine Brana

Lycée Pape-Clément • 1, rue Léon Lagrange
33600 PESSAC
06 67 94 68 89 • aeti-bordeaux@aeti-unsat.org

Chrystelle Deloche

LG Jules Supervielle • 6 bd, François Mitterrand
64400 OLORON-SAINT-MARIE
06 60 81 29 93
chrystelle.deloche@aeti-bordeaux.fr

Clermont-Ferrand

Virginie Brun

Maison du Peuple • 29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06 23 38 47 94
aeti-clermont-ferrand@aeti-unsat.org

Éva Ruault

Collège de la Comté
179, place de la Molière • 63270 VIC-LE-COMTE
04 73 69 02 11 • eva.ruault@aeti-clermont.fr

Corse

Jean-Sébastien Joséphine

Cité scolaire du Fiumorbo • ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 37 85 56 45 • aeti-corse@aeti-unsat.org

Marie-Line Merle

LP Jules Antonini • 3 av, Docteur Noël Franchini
20090 AJACCIO
07 86 14 95 86
marie-line.merle@aeti-corse.fr

Créteil

Serge Lagauzère

Collège Dulcie September
1, mail Gaston Boisselet • 94110 ARCUEIL
06 74 50 85 22 • aeti-creteil@aeti-unsat.org

Antony Dubois

Collège Jules Ferry • 17 Ter, Avenue Poincaré
94290 VILLENEUVE-LE-ROI
01 45 97 79 40 • 06 74 50 85 22
antony.dubois@aeti-creteil.fr

Sylvie Juraver - Adj.

25-27, rue Georges Huchon
94300 VINCENNES
06 24 51 13 44 • sylvie.juraver@gmail.com

Dijon

Aurore Simon

Collège Robert Schuman • 17, place Robert Schuman
71000 MACON
06 07 38 97 31 • aeti-dijon@aeti-unsat.org

Jean-Charles Bay Laplante

Collège Centre • 45 rue Clémenceau
BP 48 • 71202 LE CREUSOT cedex
03 85 55 29 97
jean-charles.bay-laplante@aeti-dijon.fr

Grenoble

Francis Meneu

Collège la Moulinière
70, rue des Alpes • 38420 DOMÈNE
04 76 77 11 08 • 06 17 57 33 83
aeti-grenoble@aeti-unsat.org

Marie-Pierre Bernard

Syndicat A&I UNSA Grenoble
Bourse du Travail • 32, avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE cedex
04 76 54 45 64
marie-pierre.bernard1@aeti-grenoble.fr

Guadeloupe

Marius Melyon

Rectorat BP 480 • Z. A. La Providence
Dothémare • 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 84 55 • 06 90 38 66 36
aeti-guadeloupe@aeti-unsat.org

Corinne Gilles

Rectorat • Parc d'activité La Providence
ZAC de Dothémare • BP 480
87183 LES ABYMES Cedex
0 (590) 47 82 93
corinne.gilles@aeti-guadeloupe.fr

Guyane

Eddy Mouriesse

Collège Justin Catayée
BP 70330 • 97327 CAYENNE cedex
0 (594) 28 29 54 • 06 94 20 61 36
aeti-guyane@aeti-unsat.org

Carole Polydore

Lycée polyvalent Lama Prevot • BP 20422
97329 CAYENNE cedex
0 (594) 29 35 25
carole.polydore@aeti-guyane.fr

Hors-de-France

Florence Pasquier

Lycée Paul Valéry • Bd Moulay Youssef • BP S34
MEKNES - MAROC
212 (0) 535 52 17 51/52
hors-de-france@aeti-unsat.org

Dominique Dupasquier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci • 93500 PANTIN
01 57 14 07 80
base-adherents@aeti-unsat.org

La Réunion

Gaëtan Eperonnier

Rectorat • 24, avenue Georges Brassens
97702 SAINT-DENIS-MESSAGERIES CEDEX 9
aeti-la-reunion@aeti-unsat.org

Aniza Israël-Racine

31, rue André Meyen • Apt. J1
97422 LA SALINE
06 92 17 12 37
aniza.racine@aeti-reunion.fr

Lille

Jean-François Balland

Collège Nina Simone
53, bd Montebello • 59000 LILLE
06 03 47 31 20 • aeti-lille@aeti-unsat.org

Nathalie Toussaert

Syndicat A&I UNSA • 254, bd de l'Usine
BP 10010 • 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • 06 29 41 96 74
nathalie.toussaert@aetillille.com

Limoges

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort • 87100 LIMOGES
09 77 84 94 41 • 07 77 81 13 53
aeti-limoges@aeti-unsat.org

Christine Gravina

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort • 87100 LIMOGES
07 88 19 23 41 • c.gravina.unsa@gmail.com

Lyon

Jean-François Tarrade

Collège Jean Perrin
14, rue de Lattre de Tassigny • 69009 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsat.org

Marie-Ange de Marinis

Rectorat • Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille • 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsat.org

Martinique

Danielle Rotsen

Lycée Nord Atlantique • Anse Charpentier
BP 55 • 97230 SAINT-MARIE
0(596) 69 56 78 • aeti-martinique@aeti-unsat.org

Théodore Pomier

Collège Jacqueline Julius • Boulevard de Godissard
97200 FORT-DE-FRANCE
0 (596) 64 35 19 • tpomier@aeti-martinique.fr

Mayotte

Laurence Polloze

Cité Scolaire de Bandrelé • BP 34
97620 CHIRONGUI
07 83 96 04 19 • aeti-mayotte@aeti-unsat.org

Moustoifa Madi

LPO Tani Malandi • BP 12 • 97620 CHIRONGUI
06 39 39 73 17 • moustoifa.madi@aeti-mayotte.fr

Montpellier

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
06 81 52 01 15 • aeti-montpellier@aeti-unsat.org

Betty Aberlenc

100, chemin du Vige
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
06 86 98 16 77 • betty.aberlenc@aeti-montpellier.fr

Nancy-Metz

Magaly Gomard

Collège Paul Verlaine • Place Marcel Cerdan
57280 MAIZIERES-LES-METZ
03 87 17 95 17 • aeti-nancy-metz@aeti-unsat.org

Les secrétaires et trésoriers académiques

Luc Vigo - Adj.

L.P. Jean Macé
58, av. Jean Mermoz - 57290 FAMECK
03 82 88 21 21 - luc.vigo@aeti-uns-a.org

Aurélien Marchal

41, rue Charles Dusaulx - 54000 NANCY
06 09 99 09 48 - aurelien.marchal@ac-nancy-metz.fr

Nantes

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-uns-a.org

Jean-Claude Vincent

Lieu-dit « Saint Goard »
3, impasse du Château - 79160 ARDIN
05 49 04 33 21 - aeti.tresorier.nantes@gmail.com

Nice

Marco Provenzano

Lycée Henri Matisse
101, av. Foch - 06140 VENCE
06 89 73 80 52 - aeti-nice@aeti-uns-a.org

Rachida Aumar

Lycée les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus - 06200 NICE
06 76 90 09 88 - rachida.umar@ac-nice.fr

Normandie

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavelier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 - aeti-normandie@aeti-uns-a.org

Renaud Martin - Adj.

Lycée Salvador Allende
Rue Guyon de Guercheville - BP 21
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 53 10 70

Magali Vaillant

39, rue d'Hastings - 14000 CAEN
02 31 47 45 50 - magali.vaillant@ac-normandie.fr

Nouvelle Calédonie

Audrey Weiss

Collège de la Foa - BP 38 - 98880 LA FOA
00 (687) 79 67 90
aeti-nouvelle-caledonie@aeti-uns-a.org

Larissa Vaitanaki

BP 32918 - 98897 NOUMÉA cedex
00 (687) 26 61 24 - ltoagutu@ac-noumea.nc

Orléans-Tours

Yannick Cordonnier

Collège Maurice Genevoix
41 bis, Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 76 29 05 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Marie-Laure Fougère

IUT - 15, rue de la Chocolaterie - CS 32903
41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 - aeti-orleans-tour@aeti-uns-a.org

Nathalie Feuillerat

8, rue Julie Lour - 45190 BEAUGENCY
02 38 44 32 71 - 06 71 51 27 17
nathalie.feuilleurat@ac-orleans-tours.fr

Paris

Marie-Catherine Adloff

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 331
4, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
01 44 84 52 06 - 06 18 47 33 99
aeti-paris@aeti-uns-a.org

Thierry Mercier-Renoir - Adj.

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-uns-a.org

Alexis Poul

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 330
3, rue du château d'eau - 75010 PARIS
01 48 78 94 74 - tresorerie-paris@aeti-uns-a.org

Poitiers

Astrid Berny

Lycée Léonce Vieljeux
118, rue des Gonthières - 17000 LA ROCHELLE
05 46 34 98 86 - aeti-poitiers@aeti-uns-a.org

Carine Fernandes

Collège La Fayette
2, boulevard de la Résistance
17300 ROCHEFORT
05 49 60 88 24 - aeti.tresorerie.poitiers@gmail.com

Pierre-Jean Noël - Adj.

Lycée du Haut-Val de Sèvres
22, rue du Panier Fleuri
79400 SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
aeti.tresorerie.poitiers@gmail.com

Polynésie-Française

Thierry Barrère

Collège Henri Hiro - BP 60200 - 98702 FAAA
00689 87 38 90 90 - aeti-polynesie@aeti-uns-a.org

Jean-Luc Mère

BP 140933 Mahina - 98701 ARUE - TAHITI
00689 89 76 64 97 - ijlmere@mail.pf

Reims

Mickaël Adamkiewicz

CIO de Charleville - 23, rue d'Aubilly
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
07 83 10 65 24 - aeti-reims@aeti-uns-a.org

Patrick Michel

21, boulevard Vauban - 51470 SAINT-MEMMIE
06 71 33 21 42 - patrick.michel@aeti-uns-a.org

Rennes

Catherine Farault

UNSA Education - A&I UNSA
189, rue de Chatillon - BP 50138
35201 RENNES Cedex
aeti-rennes@aeti-uns-a.org

Nadine Kermarrec

58, rue Claude Bernard - 29800 LANDERNEAU
06 83 81 33 56 - adtitresrennes@gmail.com

Saint-Pierre et Miquelon

Patrick Lebailly

Service de l'Éducation
2, rue Maître Georges Lefèvre
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
0508 41 04 62 - aeti-spm@aeti-uns-a.org

Strasbourg

Jeanne-Lise Zingerlé

aeti-strasbourg@aeti-uns-a.org

Estelle Lichtor

57, rue de Ribeauvillé - 67100 STRASBOURG
06 84 89 51 71 - estelle.lichtor@gmail.com

Toulouse

Mounir Aloui

Collège Albert Camus
7, avenue Albert Camus
31000 TOULOUSE
06 12 64 07 66 - aeti-toulouse@aeti-uns-a.org

Florence El Allam

Lycée Professionnel Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 - 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-uns-a.org

Versailles

Jérôme Vialatte

DSDEN 91 - Service DARH 1
Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CÉDEX
01 69 47 83 42 - aeti-versailles@aeti-uns-a.org

Alexandra Chausse - Adj.

Agence comptable lycée Jean Perrin
26, rue Léontine Sohier - 91160 LONGJUMEAU
07 64 01 79 98 - aeti-versailles@aeti-uns-a.org

Aline Collinet

Lycée Michelet
7, rue Jullien - 92170 VANVES
06 98 32 01 98 - aline.collinet@ac-versailles.fr

Nous contacter ou adresser un courrier
au siège du syndicat



A&I UNSA

Tour Essor - 14, rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél. : 01 57 14 07 80
Courriel : aeti@aeti-uns-a.org
Site : aeti-uns-a.org



MATERIELS

SERVICES

LOGICIELS

ALISE : VOTRE SOLUTION GLOBALE

RESTAURATION

ACCES EXTERIEURS

CONSOMMABLES

SERVICES



Alise développe des solutions évolutives et intégrées pour une gestion sereine de vos acces :

- Borne Badgeuse L200 : parce que vos convives oublient leurs badges
- Application AES MOBILE : pour vous apporter flexibilité et gain de temps
- Alise Box: parce que votre installation et vos données sont essentielles
- Borne de réservation des repas : pour une meilleure gestion de votre temps et du gaspillage
- Technologies de badges sans contact RFID, magnétique, code-barre et QR code: parce que nous vous laissons le choix



Contrôle d'accès par biométrie RCM et par carte

DISCUTONS DE VOTRE PROJET : aes@alise.net

2, av. Bonnaud 13770 Venelles Tél : 04 42 54 12 12 www.alise.net

